

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2499

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell, M. Villani, Mme Josso,
Mme Sage, M. Serville et Mme Sylla

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	40 000 000
Politique de la ville	40 000 000	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le dispositif « Vacances Apprenantes » décliné dans « Quartiers d'été », dont les actions ont touché près d'un jeune sur 3 dans les quartiers prioritaires, et qui a vocation à être prolongé jusqu'à l'automne 2020, est une mesure qui a été appréciée par les communes bénéficiaires, cet amendement vise à octroyer une dotation supplémentaire pour ces communes qui ont plus de besoins mais moins de ressources. En effet, alors qu'elles disposent de 30% de capacité financière en moins, leur taux d'imposition est deux fois plus élevé et leurs besoins 30% supérieurs ». Cet amendement vise donc abonder les associations culturelles et sportives de ces quartiers de "subventions exceptionnelles" liés à l'utilité sociale de leurs activités. Cet amendement minore de 40 millions d'euros le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « FNADT section locale » et majore de 40 millions d'euros sur le programme « Politique de la ville » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville. »